

## **LE DROIT D'AUTEUR : ESPACE DE LIBERTÉ OU DE CONTRAINTES POUR LA CRÉATION ET L'EXPLOITATION DE L'OEUVRE CHORÉGRAPHIQUE?** Programme de la journée

9h30 :

Mot de bienvenue : Marc Boivin et Lise Gagnon |Présentation du déroulement de la journée et des invités du matin.

**Matinée: Le droit d'auteur et la création de l'œuvre chorégraphique.** Animation : Sophie Préfontaine.

10h-10h15

Avant-propos : les grands principes juridiques du droit d'auteur. Définitions. Évolutions. Normand Tamaro.

10h15-11h : Table ronde

- Comment définir une œuvre chorégraphique? Comment se construit-elle? D'où vient-elle? Qui en est l'auteur? Sophie Michaud.
- La notion d'appropriation en art chorégraphique : inspiration, emprunt, citation, plagiat : nuances. Georges Azzaria.
- Comment les chorégraphes abordent-ils la notion de droit d'auteur en danse? Comment intègrent-ils l'apport des collaborateurs à la notion de création ? Manon Oligny.
- Qu'en est-il des droits des interprètes et de leur influence sur la création ? Caroline Gravel.

11h-11h15 : Pause

11h15-12h30 : retour et échanges

Bref retour sur les enjeux juridiques identifiés lors des présentations | Normand Tamaro et Georges Azzaria.

Échanges entre invités et avec les participants issus du milieu de la danse et du milieu juridique.

**L'après-midi : Le droit d'auteur et l'exploitation de l'œuvre chorégraphique**

14h : Présentation des nouveaux invités de l'après-midi. Animation : Xavier Inchauspé.

14h10- 14h30

Avant-propos :

- Les grands principes juridiques du droit d'auteur dans un contexte de diffusion, de représentation, d'exploitation et de transmission. Espace de liberté ou freins à la diffusion. Droit moral : à qui les droits appartiennent-ils? Georges Azzaria.
- Illustration de différents exemples d'exploitation d'une œuvre chorégraphique. Sophie Préfontaine.

14h30- 15h15 : Table ronde

- Gestion des droits d'auteur dans un contexte élargi de diffusion impliquant de multiples partenaires et collaborateurs. Isabelle Van Grimde.
- Droits de reproduction et d'adaptation. Normand Tamaro.
- Avenues possibles d'exploitation : appropriation, récréation, performance. The 2 Gullivers.

15h15-16h15

Échanges entre invités et avec les participants issus du milieu de la danse et du milieu juridique.

16h15-16h30 : Pause

16h30-17h : **Le testament artistique**

Présentation par Sophie Préfontaine du document LE TESTAMENT ARTISTIQUE. L'ART DE TIRER SA RÉVÉRENCE, un guide à l'intention des artistes œuvrant en danse pour l'élaboration de dispositions testamentaires visant le legs de leurs œuvres et des droits d'auteur rattachés à celles-ci. Présentation de Paul-André Fortier : retour sur l'expérience de rédaction de son testament artistique.

**17h : Cocktail**